

|    |   |   |   |
|----|---|---|---|
| N° | 3 | 2 | 4 |
|----|---|---|---|

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA  
BRESLE**

|   |  |
|---|--|
| <p>OBJET :</p> <p>- Partenariat ONEMA / EPTB Bresle sur le suivi scientifique des poissons migrateurs</p> | <p>L'an deux mil douze</p> <p>Le jeudi 20 septembre à 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER.</p> <p><i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 14 septembre 2012, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i></p> <p>Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. PATIN.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL, Mme LE VERN, M. BIGNON, M. DAVERGNE, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. MAQUET, M. SENEAL.</p>   |
| <p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>18 juillet 2012</p>  | <p><b><u>- Partenariat ONEMA / EPTB Bresle sur le suivi scientifique des poissons migrateurs</u></b></p> <p>La 3<sup>ème</sup> convention ONEMA/Institution touchera à sa fin au 31/12/2012. L'Institution a par ailleurs reçu dernièrement un courrier de l'ONEMA sur ce point sollicitant la reconduction d'une nouvelle convention sur 2013 avant une autre éventuelle sur 2014-2016.</p>   |
| <p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 6</p> <p>Votants 6</p>                      | <p>Il est rappelé aux membres présents que sur cette mission spécifiquement, l'Institution met un agent à temps complet. Le poste a, jusqu'alors, pu être subventionné à 75/80% par un collège de financeurs comme l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les Régions Picardie et Haute-Normandie et l'association Seinormigr. Par la suite, les participations de certains partenaires historiques comme l'Agence de l'eau et la Région Haute-Normandie semblent être compromises en cas de renouvellement à partir de 2013.</p> <p>Il est précisé que l'ONEMA sollicite l'Institution à nouveau sur ce poste et la reconduction d'un nouveau partenariat. Ce dernier ne serait plus seulement basé sur le SUIVI DES POISSONS MIGRATEURS mais s'intégrerait dans un outil de recherche et développement qui va être développé avec l'INRA sur le bassin versant de la Bresle.</p> <p>Afin d'étudier quelles pourraient être les pistes de recherche à approfondir, l'ONEMA serait prête à signer une convention sur 2013, garantissant à elle seule 80% du poste de notre agent, si du temps était pris sur cette année 2013 pour</p> |

réfléchir concrètement à la mise en place d'un programme de R&D qui bénéficie tant à la vallée (via l'EPTB) qu'aux missions de l'ONEMA.

*Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents autorise la présentation d'une nouvelle convention pour le prochain Conseil d'administration sous réserve que :*

- cette dernière ne concerne que 2013 sans obligation sur la période 2014-2016,
- cette année de convention soit mise à profit pour étudier un projet partenarial recherche et développement sur le bassin versant qui satisfasse aux intérêts des partenaires,
- l'ONEMA apporte les financements de 80% sur le poste de M. MAQUET évoqués dans le courrier distribué en séance.

Date de publication et de transmission

au représentant de l'Etat :

Acte exécutoire le :

la Présidente de l'Institution

Marie-Françoise GAOUYER

INSTITUTION INTER-DEPARTIMENTALE

OISE / SEINE MARITIME / SOMME

GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE

1 PIB Bresle

3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMAËLE

Tel : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56

www.eptb-bresle.com

01/10/2012  
01/10/2012  
*[Signature]*

**Pour extrait conforme,  
la Présidente de l'Institution,  
Marie-Françoise GAOUYER**

INSTITUTION INTER-DEPARTIMENTALE

OISE / SEINE MARITIME / SOMME

GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE

1 PIB Bresle

3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMAËLE

Tel : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56

www.eptb-bresle.com

*[Signature]*

REÇU LE

- 3 OCT. 2012

SOUS-PRÉFECTURE  
DE L'EPTE